

NOMINATION DU CONSEIL DIOCESAIN DE PASTORAL

Par décision de Monseigneur Norbert TURINI, Evêque de Perpignan-Elne,

vu les canons 511 à 514,

Tout en assurant ses missions déjà définies et confiées, l'Equipe diocésaine de Soutien Pastoral fonctionnera régulièrement en Conseil Diocésain de Pastorale.

Ce conseil, présidé par Mgr l'Evêque, est constitué de :

Père Philippe CHARRE, vicaire général

Père Jean-Paul Soulet, vicaire général

Monsieur Jean DECHA

Madame Marie JACQUET

Monsieur Jean LAFONT, diacre

Madame Bénédicte de MASSIA

Monsieur André OLIVERAS

Madame Françoise PAZOLS

Monsieur Francis PUIG

Monsieur Jean-Marie SIRE

Des sessions extraordinaires du Conseil pourront être organisées sur des sujets mis à l'étude par l'Evêque, avec une participation élargie d'autres fidèles et ministres ordonnés du diocèse. Suivant le canon 513, le statut du conseil Diocésain de Pastorale sera élaboré ultérieurement et publié.

Donné à Perpignan, le 20 septembre 2017

